

THERADIAG SA

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de de 6.537.854,90 euros

Siège social : 4-6 Boulevard de Beaubourg – 77183 Croissy Beaubourg

RCS Meaux 339 685 612

(ci-après dénommée la « Société » ou « THERADIAG »)

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et soumettre à votre approbation les comptes sociaux dudit exercice.

Les rapports du Commissaire aux comptes et le présent rapport de gestion du Conseil d'administration ainsi que les comptes annuels et autres documents s'y rapportant ont été mis à votre disposition au siège social de la Société dans les conditions et les délais prévus par la loi.

I. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

1.1 Présentation succincte de la Société et de son activité au cours de l'exercice écoulé

THERADIAG est une société française, créée en 1986, spécialisée dans le développement, la fabrication et la commercialisation d'outils de diagnostic in vitro (IVD) de qualité et innovants pour le dépistage, entre autres, des maladies auto-immunes, des maladies infectieuses et des allergies.

Fort de son expertise dans la distribution, le développement et la fabrication de tests de diagnostic In vitro, THERADIAG innove et développe des tests de théranostic (alliance du traitement et du diagnostic), qui mesurent l'efficacité des biothérapies dans le traitement des maladies auto-immunes, du cancer et du SIDA, grâce à sa gamme Lisa-Tracker, marquée CE, une solution complète de diagnostic multiparamétrique pour la prise en charge des Patients atteints de maladies auto-immunes et traités par biothérapies.

THERADIAG développe également de nouveaux marqueurs de diagnostic, grâce à la plateforme microARN, qui permettra d'identifier des biomarqueurs spécifiques pour orienter une thérapie et trouvera sa première application dans le traitement du SIDA.

1.2 Principaux faits marquants au cours de l'exercice écoulé

Les principaux faits marquants intervenus au cours de l'exercice écoulé sont les suivants :

- 28 mars 2012 : Par décision de l'assemblée générale des actionnaires du 28 mars 2012, la Société a changé de dénomination sociale : anciennement dénommée « Biomedical Diagnostics SA », la Société est devenue « THERADIAG SA ». Cette nouvelle dénomination reflète la nouvelle stratégie de Theradiag d'associer les activités de diagnostic et de theranostic de la société. C'est pourquoi, les détails des différents postes du compte de résultat sont présentés de façon analytique répartissant ceux-ci entre activité « IVD » et activité « théranostic ».

- 28 mars 2012 : Monsieur Pierre Morgon et Monsieur Michel Finance ont été nommés en tant qu'administrateurs.
- 24 avril 2012 : Monsieur Jean-Paul Prieels a été nommé en tant qu'administrateur.
- 30 avril 2012 : La Société a acquis 100% du capital de la société PRESTIZIA et par ce biais une plateforme brevetée de diagnostic prédictif universelle, utilisant la technologie des microARN, dont la première application est le dépistage du tropisme du VIH (marché potentiel estimé à 80 M€) et qui, à terme, pourrait constituer un outil de monitoring pour le traitement des cancers (poumon, colon) et des maladies auto-immunes (polyarthrite rhumatoïde).

Le contrat de cession en date du 30 avril 2012 signé entre la Société et la société PRESTIZIA et ses avenants prévoient :

- Les modalités de paiement du prix de cession (soit 2.470.000 euros) suivantes :
 - 500.000 euros, payés dans les huit jours ouvrés suivant la date de signature du contrat d'acquisition ;
 - 1.970.000 euros, payables à hauteur de 500.000 euros au comptant au plus tard le 1^{er} juin 2013, et 1.470.000 euros payable avant le 1^{er} juillet 2013, au choix de l'acquéreur, en numéraire ou en actions THERADIAG.
- le cas échéant, les deux compléments de prix suivants :
 - Un premier complément de prix d'un montant de 1 000 000 euros dû selon le timing du marquage CE et un second complément de prix sous forme de royalties.

A ce titre nous vous rappelons que dans l'hypothèse d'une émission d'actions en paiement d'une partie du prix d'acquisition de la société PRESTIZIA, le Conseil d'administration pourra faire usage de la délégation prévue à la seizième résolution de l'assemblée générale mixte du 29 mai 2012 et émettre un nombre d'actions dont le prix de souscription sera libéré par compensation avec ladite créance de prix que la Société déciderait de payer en actions. Le prix d'émission des actions nouvelles devrait être au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des 5 dernières séances de bourse précédant la mise en œuvre de la délégation, diminuée le cas échéant d'une décote maximale de 20%. Le nombre d'actions serait égal au rapport entre la créance ainsi payée et le prix par action ainsi déterminé.

- 29 mai 2012, une augmentation de capital d'un montant de 1,02 euros par l'émission de 6 actions ordinaires nouvelles de 0,17 euro de nominal a été réalisée afin d'éliminer les rompus dans le cadre du regroupement des actions de la Société et a été souscrite par Monsieur Michel Finance. Monsieur Gérard Tobelem a été nommé en tant que Président du Conseil d'administration.
- 22 octobre 2012 : la Société a signé un accord de partenariat avec la société SEBIA (leader mondial dans l'électrophorèse pour le diagnostic de certains cancers, de maladies inflammatoires et d'anomalies du métabolisme et de l'hémoglobine) pour conseiller cette dernière dans le développement d'un futur kit de diagnostic in vitro puis assurer la responsabilité de l'industrialisation et de la production de ce kit. Selon les termes de la collaboration, THERADIAG recevra des royalties sur les ventes et une rémunération sur la production future. L'activité de conseil pour le développement de ce nouveau kit de diagnostic in vitro sur la période 2012 -2013 sera réalisée par les équipes internes de la Société et n'entraînera aucun coût supplémentaire pour la Société en 2012 et 2013. Les revenus principaux complémentaires pour THERADIAG seront liés à la production éventuelle de kits de diagnostic in vitro faisant l'objet d'une rémunération sur la production et d'une royauté sur les ventes du produit commercialisé par SEBIA.

- 21 novembre 2012 : la Société a annoncé son projet d'introduction en Bourse sur le marché NYSE Alternext Paris. Cette opération a pris la forme d'une offre au public en France à prix ouvert et d'un placement global en France et hors de France, principalement destiné aux investisseurs institutionnels, à l'exclusion notamment des Etats-Unis.
- 5 décembre 2012 : Au terme de l'offre à prix ouvert en France (« OPO ») et du placement global en France et hors de France (à l'exclusion, notamment, des Etats-Unis), qui s'est terminée le 4 décembre 2012, le nombre total d'actions offertes a été sursouscrit près de 2 fois. La demande globale dans le cadre de l'introduction en bourse a porté sur 15,1 M€. le Conseil d'Administration a constaté le succès de l'introduction en bourse de la Société. Compte tenu de la demande très importante, le Conseil d'Administration de la Société a choisi de fixer le prix d'émission des actions nouvelles à 5,80 euros, correspondant au haut de la fourchette de prix, et d'exercer intégralement la clause d'extension.
- 10 décembre 2012 : dans le cadre d'une offre à Prix Ouvert et à la suite de l'admission de ses actions aux négociations sur le marché NYSE Alternext Paris, la Société a constaté la réalisation définitive de l'augmentation du capital social et son augmentation d'une somme de 2.397.640,97 € par l'émission de 1 410 377 actions de valeur nominal de 1,70 € assortie d'une prime d'émission de 4,10 € par action, soit une prime globale de 5.782.545,70 € et un montant total de produit d'émission de 8.180.186,60 €.
- 31 décembre 2012 : étant donné l'évolution à la baisse régulière et irréversible d'une des gammes de produits de la Société, THERADIAG a déprécié à 100% le fonds de commerce lui correspondant et figurant à l'actif de son bilan : cela représente 390 k€.
- L'activité de la société sur 2012 a permis de renforcer son chiffre d'affaires In House (constitué par la vente de ses produits propres) qui a augmenté par rapport à 2011, notamment sur :
 - La gamme Fidis : + 17% et,
 - La gamme Tracker : + 56%

Par ailleurs, la nouvelle gamme de produits de biologie moléculaire, AmplideX, a progressé de 57 %

1.3 Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

Les principaux risques auxquels la Société est confrontée sont inhérents à l'activité de la Société et à sa capacité à financer ses activités de développement. Parmi eux :

- *Risques d'insuccès des projets de recherche et développement* :

La Société pourrait ne pas bénéficier pleinement de ses investissements en recherche et développement en cas d'échec technique ou industriel, si les produits développés ne recevaient pas les autorisations réglementaires nécessaires ou s'ils ne rencontraient pas le succès commercial attendu.

En effet, la Société devrait investir des montants importants dans la recherche et le développement de produits. Des difficultés techniques, industrielles, réglementaires ou commerciales concernant ces produits pourraient avoir un impact significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et la rentabilité de la Société, notamment :

- la sélection en amont des nouveaux produits ou de nouveaux domaines de développement pourrait s'avérer peu pertinente et ne pas déboucher sur le lancement de nouveaux produits;

- les équipes de recherche et développement pourraient ne pas parvenir à développer les nouveaux produits nécessaires aux objectifs stratégiques de l'entreprise, tant pour la conquête de nouveaux marchés que pour le maintien des débouchés actuels ;
 - le co-développement avec d'autres partenaires technologiques de produits importants pour la croissance de la Société pourrait s'avérer plus difficile qu'escompté et les lancements correspondants pourraient être retardés ou abandonnés ;
 - le lancement des nouveaux produits pourrait nécessiter des investissements, tant en recherche et développement qu'en marketing, en production et en frais commerciaux plus importants que ceux prévus par la Société ;
 - la commercialisation de certains produits pourrait être empêchée ou plus coûteuse que prévu, en raison de l'existence de droits de propriété intellectuelle appartenant à des tiers ;
 - les nouveaux produits pourraient ne pas répondre suffisamment aux besoins du marché et ainsi n'être adoptés par les laboratoires et/ou la communauté médicale qu'après un délai plus long que prévu ;
 - les produits commercialisés par la Société pourraient présenter des défauts susceptibles d'en retarder la commercialisation, d'affecter leur succès commercial ou de mettre à la charge de la Société des frais supplémentaires pour remédier à ces défauts et/ou pour indemniser les clients ;
 - les concurrents de la Société pourraient développer des produits plus efficaces ou qui, pour d'autres raisons, seraient mieux adaptés à la demande du marché ou qui pourraient rendre obsolètes certains produits de la Société en cours de développement ou déjà commercialisés et ce, avant même que celle-ci n'ait pu couvrir les frais qu'elle avait engagés dans le cadre de la recherche, du développement et de la commercialisation de ces nouveaux produits ; enfin,
 - le théranostic, qui est considéré comme un facteur de croissance à moyen et long terme de la Société pourrait connaître un développement plus lent qu'escompté (l'apport médical des produits pourrait s'avérer plus difficile à démontrer que prévu, les changements induits dans la pratique médicale pourraient ne pas être adoptés par les laboratoires d'analyses biologiques, les médecins ou les autres professionnels de santé selon le rythme voulu, et/ou les organismes réglementaires et de remboursement pourraient insuffisamment valoriser l'innovation associée).
- Risques relatifs aux lancements commerciaux de nouveaux produits de diagnostic ou de théranostic:

Au moment de leur commercialisation, les nouveaux produits de diagnostic ou de théranostic proposés par la Société (qu'ils s'agissent de produits « *in house* » ou commercialisés pour le compte de tiers) pourraient être reçus de manière négative par les laboratoires d'analyses biologiques, les médecins ou les autres professionnels de santé.

Si la Société ne parvenait pas à faire accepter par le marché les produits proposés, ceci pourrait avoir un impact significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et la rentabilité de la Société. L'acceptation par le marché, le niveau de prix, la rapidité de pénétration du marché par les produits de la Société et l'augmentation des volumes vendus dépendront, notamment, de leur valeur médicale ajoutée, de leurs performances en termes de sensibilité et de spécificité, de leur sécurité, de leur rentabilité, de leur facilité d'utilisation, de leur statut réglementaire, de leur niveau de remboursement ainsi que des autres avantages qu'ils présenteront face aux produits proposés par la concurrence.

- Risques liés à l'environnement réglementaire :

Les contraintes réglementaires pourraient restreindre la capacité de la Société à mettre ses produits « *in house* » sur le marché ou rendre leur fabrication plus coûteuse. Les produits « *in house* » de la

Société et leur fabrication font l'objet de réglementations strictes, évolutives et très variables selon les pays où ces produits sont commercialisés.

L'obtention d'une autorisation ou d'une certification nécessaire à la commercialisation d'un nouveau produit peut prendre plusieurs mois et requérir d'importantes ressources financières. Le site de fabrication fait également l'objet d'autorisations et de contrôles périodiques. En conséquence, des dispositions réglementaires pourraient :

- retarder ou rendre impossible la mise sur le marché par la Société de ses produits « *in house* » nouveaux,
- obliger la Société à interrompre la production ou la commercialisation de produits existants,
- modifier les procédés de fabrication ou,
- imposer des contraintes coûteuses à la Société.

- Risques liés à l'évolution des politiques de remboursement des soins de santé:

Le succès commercial de la Société dépendra, en partie, du niveau de remboursement de ses produits par les organismes de santé publique, les assureurs privés, les organismes de gestion intégrée des soins de santé et tout autre organisme. Aucune garantie n'existe sur les modalités de remboursement qui seront appliquées aux produits de la Société, ni sur le caractère suffisant d'un tel remboursement. Si les produits de la Société n'obtenaient pas ou plus un niveau de remboursement raisonnable, leur acceptation par le marché pourrait être défavorable.

Par ailleurs, l'effet de mesures législatives ou réglementaires visant à maîtriser ou réduire les dépenses de santé ou à reformer les programmes de soins de santé pourrait se traduire par des prix de vente moins élevés pour les produits de la Société. Un niveau de prix faible pour les produits concernerait limiteraient la capacité de la Société à générer un chiffre d'affaires en ligne avec leur potentiel, tel qu'aujourd'hui estime par la Société.

- Risque de liquidité :

Le financement de la croissance de la Société s'est historiquement effectué par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentation de capital. La Société n'a pas de dettes bancaires et n'est donc pas exposée à un risque de liquidité résultant de la mise en œuvre de clauses de remboursement anticipé d'emprunts bancaires. Les seuls engagements auprès d'établissements financiers sont les engagements de crédit-bail. Les autres engagements correspondent aux avances remboursables accordées par Oséo Innovation. Toutefois, compte tenu de la phase de développement d'un certain nombre de produits conduisant la Société et sa filiale PRESTIZIA à réaliser des dépenses significatives de recherche et de développement ne dégagant pas, à ce stade, de revenus récurrents la Société pourrait connaître une situation de risque de liquidité dans les années à venir.

- Ressources incertaines en capitaux et financement :

La Société pourrait avoir dans le futur des besoins de financement pour le développement de ses produits et/ou de ses technologies. Il se pourrait que la Société se trouve dans l'incapacité d'autofinancer sa croissance ce qui la conduirait à rechercher d'autres sources de financement, moyennant le renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentation de capital et/ou la souscription d'emprunts bancaires.

Il se peut que la Société ne parvienne pas à se procurer des capitaux supplémentaires quand elle en aura besoin, ou que ces capitaux ne soient pas disponibles à des conditions financières acceptables pour la Société. Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, la Société pourrait notamment

devoir : (i) retarder, réduire ou supprimer des programmes de recherche et développement de nouveaux produits ou de nouvelles technologies ou (ii) le cas échéant, renoncer à certaines opérations de croissance externe.

De plus, dans la mesure où la Société lèverait des capitaux par émission d'actions nouvelles, la participation de ses actionnaires pourrait être diluée. Le financement par endettement, dans la mesure où il serait disponible, pourrait par ailleurs comprendre des conditions restrictives pour la Société et ses actionnaires. La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

- Risque de dilution :

Dans le cadre notamment de la politique de motivation de ses dirigeants, administrateurs et employés, la Société a régulièrement émis ou attribué des options de souscription d'actions, des bons de souscription d'actions et des actions gratuites. La Société pourrait procéder à l'avenir à l'émission ou à l'attribution de nouveaux instruments financiers donnant accès au capital de la Société. Dans l'hypothèse où la Société ne serait pas en mesure de dégager suffisamment de financement lié à son exploitation, elle pourrait être amenée à faire à nouveau appel au marché moyennant l'émission de nouvelles actions pour financer tout ou partie des besoins correspondants et il en résulterait une dilution complémentaire pour les actionnaires.

De manière générale, toute émission ou attribution complémentaire d'actions ou autres instruments financiers donnant accès au capital entraînerait une dilution, potentiellement significative, pour les actionnaires de la Société.

1.4 Activité en matière de recherche et développement

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, les coûts directs de recherche et développement se sont élevés à 426 029 euros et, au total, en incluant la société Prestizia, filiale à 100%, les dépenses de R&D ont été de 1 175 k€.

Les principaux projets développés ont été les suivants :

- Amélioration des kits d'autoimmunité en multiplex (gamme Fidis)
- Développement de nouveaux kits Lisa-Tracker de monitoring de médicaments anti-IL6 et anti-CD20
- Poursuite du développement des kits Lisa-Tracker sur la technologie multiplex
- Projet de recherche mené par la société Prestizia sur un test de tropisme HIV, développement effectué sur la plateforme technologique microRNA, en collaboration avec le CNRS.

1.5 Evolution prévisible et perspectives d'avenir

La Société n'entend pas faire de prévisions ou d'estimation de bénéfice.

THERADIAG va continuer dans les prochaines années le développement de son activité relative à ses kits « *in House* » en IVD ainsi que la distribution, en France, de produits innovants principalement en biologie moléculaire.

L'activité de distribution en IVD continuera de décroître tandis que l'activité de theranostic est amenée à croître de manière très importante et devrait constituer à terme le facteur de croissance principal de la société en bénéficiant des investissements rendus possibles par la levée de fonds de l'IPO.

II. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

En date du 4 janvier 2013, dans le cadre de son introduction en Bourse sur NYSE Alternext Paris, la Société a décidé d'exercer partiellement l'option de surallocation, donnant lieu à l'émission de 69.002 actions nouvelles supplémentaires au prix de l'Offre, soit 5,80 euros par action. La Société a donc constaté une augmentation de capital d'un montant de 117.303,40 euros, par l'émission de 69.002 actions de valeur nominal de 1,70 euros, assortie d'une prime d'émission unitaire de 4,10 euros (représentant une prime d'émission globale de 282.908,20 euros). Le capital a donc été porté de 6.384.684,90 euros à 6.501.988,30 euros.

Dans le cadre de sa cotation sur le marché NYSE Alternext Paris, la Société a également annoncé la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie établie par l'AMAFI et approuvée par une décision de l'Autorité des marchés financiers en date du 21 mars 2011. Confié à la Société BIL FINANCE en date du 3 janvier 2013, ce contrat a pour objet l'animation des titres de la société THERADIAG sur le marché NYSE Alternext Paris. La somme de 300.000 euros a été affectée au compte de liquidité.

En février 2013, THERADIAG a annoncé l'obtention du marquage CE de deux nouveaux kits de monitoring pour les biothérapies Tocilizumab (anti-IL6R) et Rituximab (anti-CD20) qui viennent compléter sa gamme Lisa-Tracker. Ces deux nouveaux kits de monitoring viennent s'ajouter aux 2 kits déjà commercialisés dans l'ensemble de l'Union Européenne, ce qui porte à sept le nombre de kits de tests sanguins de la gamme Lisa-Tracker. Ces kits permettent le dosage concomitant de paramètres pour le suivi des maladies auto-immunes et des maladies inflammatoires. Le Rituximab est également utilisé dans le traitement des cancers hématologiques.

S'agissant de l'usage par le Conseil d'administration des délégations qui lui ont été consenties par l'Assemblée des actionnaires, il vous est précisé que :

- lors de sa séance en date du 28 février 2013, le Conseil d'administration de la Société a fait usage de la délégation lui ayant été consentie par l'Assemblée Générale du 24 mai 2012 et a décidé à ce titre d'émettre et attribuer 767.300 bons de souscription d'actions (les « BSA 5 ») ; et
- lors de sa séance en date du 16 avril 2013, le Conseil d'administration de la Société a constaté la réalisation d'une augmentation de capital par incorporation au capital d'une somme d'un montant de 35.866,60 euros prélevée sur le compte « Prime d'émission, de fusion et d'apport », ayant pour effet de porter le capital social de 6.501.988,30 euros à 6.537.854,90 euros, par émission de 21.098 actions ordinaires nouvelles au prix unitaire de 1,70 euros au profit des attributaires des actions gratuites bénéficiaires du plan d'attribution 2011.

Enfin en Mars 2013, la Société a obtenu le soutien d'Oséo dans le cadre du projet collaboratif CaReNA entre Splicos, spécialiste de l'épissage alternatif des ARN et chef de file du projet, Theradiag et le CNRS. Le montant global du projet pourrait atteindre 18 M€. L'objectif de CaReNA est de développer des solutions thérapeutiques et de diagnostic associés fondées sur le ciblage de l'ARN pour le traitement du VIH/SIDA et l'obésité. THERADIAG recevra 1,2M€ pour le développement de 4 nouveaux kits de diagnostic dont 3 associés au traitement du HIV et 1 portant sur le métabolisme de l'obésité.

III. PRESENTATION DES COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2012 ET PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

3.1 Compte de résultat

a) **Produits d'exploitation**

Chiffres d'affaires

Notre chiffre d'affaires se compose d'une part des ventes réalisées dans le cadre de contrat de distribution (CA Distribution) et d'autre part, des ventes de produits fabriqués en interne et issus de notre R&D (CA « *in House* »).

en k€	Exercice 2012			Exercice 2011		
	IVD	Theranostic	Total	IVD	Theranostic	Total
CA distribution	4 985	0	4 985	7 086	0	7 086
CA in house	3 150	118	3 268	2 994	75	3 069
Chiffre d'affaires	8 135	118	8 253	10 080	75	10 155

Notre chiffre d'affaires total, en recul de 19 %, confirme la tendance déjà observée au 30 juin 2012 et au 30 septembre 2012.

Toutefois, notre chiffre d'affaires « *in House* » est en augmentation de 6%, dont une hausse de 17% pour notre gamme Fidis et une hausse de 56% pour notre activité de theranostic (produits Lisa Tracker), le recul du chiffre d'affaires total n'étant lié qu'au chiffre d'affaires Distribution.

Cela correspond, d'une part :

- à la stratégie de notre Société de développer prioritairement le chiffre d'affaires « *in House* » et notamment theranostic

Et d'autre part :

- à l'érosion naturelle de certaine gamme de distribution dont le vieillissement induisent une baisse régulière de chiffre d'affaires
- à la perte de deux clients importants sur notre gamme de distribution Allergie, en raison, d'une part, du lancement tardif du nouveau kit Optigen 30 par notre fournisseur et, d'autre part, de l'absence d'une automatisation complète.

En 2012, le chiffre d'affaires export a représenté 29% du chiffre d'affaires total contre 23% l'an passé.

Autres produits

Les autres produits sont essentiellement constitués de la production immobilisée résultant de l'activation des coûts de notre R&D Tracker.

b) **Charges d'exploitation**

Coûts des marchandises et produits vendus

Les coûts des marchandises, matières premières et variation de stocks ont diminué de 22%. Cela est lié à la baisse de notre chiffre d'affaires distribution.

Notre mix produit s'étant modifié en faveur de nos produits « *in House* », notre taux de marge brute est en nette amélioration (57.6% en 2012, 55.8% en 2011).

Coûts d'exploitation

Les coûts d'exploitation (hors dépréciation du fonds de commerce ADI) sont en diminution de 15%, soit 908 k€.

Cette diminution est due, principalement, à la fin des missions de deux consultants intervenus en 2011 pour le lancement commercial des produits Lisa Tracker principalement remplacés par des ressources internes.

Ces coûts se répartissent de la façon suivante :

en k€	Exercice 2012			Exercice 2011		
	IVD	Theranostic	Total	IVD	Theranostic	Total
Production	1 321	94	1 415	1 582	49	1 632
Sales & Mark.	1 964	122	2 086	2 101	650	2 751
Gen Admin	1 090	671	1 761	1 194	593	1 787
Total	4 375	886	5 262	4 877	1 292	6 169

Les frais de personnel représentent, en 2012, 56 % du montant total des coûts d'exploitation.

Dépenses de recherche et Développement

en k€	Exercice 2012			Exercice 2011		
	IVD	Theranostic	Total	IVD	Theranostic	Total
Coûts directs de R&D	129	297	426	98	344	442

Les coûts totaux de R&D ont été, en 2012, de 535 k€ (571 k€ en 2011) dont une partie a été activée, à hauteur de 329 k€ en 2012 et 404 k€ en 2011.

Au total, en prenant en considération les dépenses de R&D de notre filiale à 100%, la société Prestizia, dont nous ne consolidons pas les comptes, nos dépenses de R&D se sont montées au 31/12/2012 à 1 175 k€.

c) Résultat net

Résultat financier

Le résultat financier est essentiellement constitué, outre les différences positives et négatives de change, des commissions d'affacturage et agios résultant de cet affacturage. Ceux-ci se ventilent de la façon suivante :

en k€	Exercice 2012			Exercice 2011		
	IVD	Theranostic	Total	IVD	Theranostic	Total
Affacturage et intérêts	1	62	-63	36	60	-96

Résultat exceptionnel

Son montant de (66.979) euros est composé pour :

- (25.800) euros au titre du solde d'une transaction liée à un litige prud'homal

- (41.179) euros du montant d'une provision pour risque concernant un litige sur nos charges locatives

Impôts sur les sociétés

Compte-tenu du déficit constaté, nous n'avons pas enregistré d'impôts sur les sociétés.

En revanche, nous avons comptabilisé un Crédit d'Impôt Recherche à hauteur de 178 k€ qui se ventile comme suit :

	Exercice 2012			Exercice 2011		
en k€	IVD	Theranostic	Total	IVD	Theranostic	Total
CIR	39	140	178	0	0	0

Le total du Crédit Impôt Recherche incluant la filiale Prestizia, non consolidée, s'élève à 384K€.

Les déficits reportables au 31 décembre 2012 sont de 19 683 k€.

Résultat net

Il ressort des éléments précédents un résultat net se répartissant comme suit :

	Exercice 2012			Exercice 2011		
en k€	IVD	Theranostic	Total	IVD	Theranostic	Total
Résultat net hors dépréciation de fonds de commerce	180	-761	-581	628	-967	-339
<i>% du chiffres d'affaires</i>	<i>2,2%</i>	<i>-646,3%</i>	<i>-7,0%</i>	<i>6,2%</i>	<i>-1283,5%</i>	<i>-3,3%</i>
Résultat net comptable	-211	-761	-972	628	-967	-339
<i>% du chiffres d'affaires</i>	<i>-2,6%</i>	<i>-646,3%</i>	<i>-11,8%</i>	<i>6,2%</i>	<i>-1283,5%</i>	<i>-3,3%</i>

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012, notre résultat net hors dépréciation de fonds de commerce montre que la baisse de notre chiffre d'affaires a été compensée par l'amélioration de notre taux de marge brute (modification du mix produit au profit de nos gammes « *in House* ») et par la maîtrise de nos coûts d'exploitation.

L'activité IVD reste profitable et l'investissement, comme annoncé, se poursuit dans le theranostic.

3.2 Bilan

a) Actifs non courants

Les immobilisations incorporelles ont été augmentées de l'activation des coûts de R&D relatifs au projet Lisa Tracker à hauteur de 329 k€ et minorés des amortissements de ceux de 2011 et d'une partie de 2012.

Le fonds commercial a été déprécié à 100%, soit un impact de 390 k€.

Les immobilisations financières ont été augmentées de 2.500 k€ par l'acquisition des titres de la société PRESTIZIA, devenue notre filiale à 100% (voir détail au point 1.2 « Principaux faits marquants de l'exercice »).

b) Actifs courants

Les stocks de marchandises distribution ont augmentés en 2012 en raison de la baisse de chiffre d'affaires la gamme allergie. Une provision pour dépréciation de 92 k€ a été comptabilisée couvrant le risque de non délivrance de ces produits.

Les créances clients sont en augmentation par rapport à 2011 en raison, d'une part, de l'augmentation de la part du chiffre d'affaires Export dans le chiffre d'affaires total (les créances clients Export n'étant pas cédées au factor), et d'autre part, d'un changement de présentation de notre bilan, les clients créditeurs étant comptabilisés dans le poste « autres dettes » du passif du bilan).

L'augmentation du poste « Autres créances » est essentiellement due à la comptabilisation d'un crédit impôt recherche à hauteur de 178 k€.

c) Disponibilités

Leur montant (8.413 k€) provient de l'augmentation de capital résultant du succès de notre IPO réalisé en décembre 2012 (voir détail au point **1.2** « Principaux faits marquants au cours de l'exercice écoulé »).

d) Capitaux propres

Ils sont constitués des éléments suivants :

- Capitaux propres au 31/12/2012 : 8.417.362 €
- Augmentation de capital résultant de l'IPO : 3.697.641 €
- Prime d'émission résultant de l'IPO : 5.782.546 € (incluant les coûts d'IPO pour un montant de 1 418 k€)
-
- Résultat de l'exercice : (971.742) €

e) Passif non courants

- Avances conditionnées : leur variation est due au remboursement de l'avance remboursable d'Autocure pour un montant de 53 k€.
Aucune autre avance conditionnée n'a été perçue sur l'exercice 2012.
- Une provision pour risque a été comptabilisée pour 41 k€ en raison d'un litige concernant nos charges locatives : celui-ci est en cours de résolution.
- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit : il s'agit d'un billet de trésorerie contracté à hauteur de 100 k€ en novembre 2012 et remboursé en février 2013.
- Emprunts et dettes financières divers : ce poste est constitué du solde du prix d'acquisition de la société PRESTIZIA pour un montant de 1.970 k€.

f) Passifs courants

Les dettes fournisseurs sont en augmentation en raison des coûts d'IPO non encore réglés au 31 décembre 2012.

Les autres dettes sont en augmentation en raison de la modification de la présentation de nos comptes de bilan : ce poste contient, en effet, les clients créditeurs alors que ceux-ci n'y figuraient pas en 2011.

3.3 Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice, s'élevant à **(971.742) euros** en totalité au poste « Report à nouveau » qui sera ainsi porté après affectation à un solde débiteur de (2.355.861) euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été versé au cours des trois derniers exercices.

3.4 Charges et dépenses somptuaires visées à l'article 29-4 du Code général des impôts

Nous vous indiquons que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 intègrent des dépenses ou charges visées à l'article 39-4 du code général des impôts, à savoir une fraction d'amortissement excédentaire sur les véhicules de tourisme, dont il vous sera demandé d'approuver le montant s'élevant à 35.909 euros.

3.5 Information sur les délais de paiement des fournisseurs

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance :

Exercice 2011

Solde fournisseurs au 31 décembre 2011 : 956.190 euros, se décomposant comme suit :

Date échéance	Solde des dettes fournisseurs à 30 jours	Solde des dettes fournisseurs à 60 jours	Solde des dettes fournisseurs à 90 jours	Solde des dettes fournisseurs à 120 jours
	525.624 euros	205.580 euros	2.837 euros	0 euro

+ Factures non parvenues : 222.149 euros.

Exercice 2012

Solde fournisseurs au 31 décembre 2012 : 1.802.047 euros, se décomposant comme suit :

Date échéance	Solde des dettes fournisseurs à 30 jours	Solde des dettes fournisseurs à 60 jours	Solde des dettes fournisseurs à 90 jours	Solde des dettes fournisseurs à 120 jours
	723.458 euros	892.493 euros	6.032 euros	0 euro

+ Factures non parvenues : 180.064 euros.

L'augmentation des dettes fournisseurs est due aux coûts d'IPO non encore réglés au 31 décembre 2012.

IV. TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Vous trouverez ci-dessous le tableau faisant apparaître les résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices, conformément aux dispositions de l'article R. 220-102 du Code de commerce.

Exercice	2012	2011	2010	2009	2008
	31/12/2012 12 mois	31/12/2011 12 mois	31/12/2010 12 mois	31/12/2009 12 mois	31/12/2008 12 mois
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	6 384 685	3 987 043	3 987 043	3 987 043	6 096 442
dont					
Capital social appelé	6 384 685	3 987 043	2 987 043	2 987 043	
Capital social non appelé			1 000 000	1 000 000	
Nombre d'actions ordinaires	3 755 697	23 453 194	23 453 194	23 453 194	5 806 135
Nombre maximal d'actions futures à créer <i>sur options de souscription d'actions (OSA)</i> <i>sur OCA</i>	26 777 néant	104 097 néant	104 097 néant	291 753 néant	617 400 néant
<i>sur warrants (BSA4)</i>	75 456	1 876 097	1 876 256	1 876 256	néant
<i>sur warrants (BSA, BSA1-1, BSA1-2, BSA1-3, BSA2, BSA3)*</i>	412 462	6 233 238	6 233 238	6 233 238	595 238
<i>actions gratuites</i>	23 462	283 767			
Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires (H.T.)	8 252 827	10 154 992	11 145 388	11 250 614	12 223 189
Résultats avant impôts, amortissements et provisions	(873 366)	(174 619)	322 464	(980 380)	(516 367)
Impôts sur les bénéfices	(178 369)	0	0	(114 058)	63 590
Résultats après impôts, amortissements et provisions	(971 742)	(339 539)	60 861	(1 060 938)	(635 904)
Résultat distribué	0	0	0	0	0
Résultat des opérations réduit à une seule action					
Résultats après impôts, mais avant amortissements et provisions	(0,224)	(0,007)	0,014	(0,099)	(0,105)
Résultats après impôts, amortissements et provisions	(0,259)	(0,014)	0,003	(0,121)	(0,110)
Dividende attribué à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Personnel					
Nombre de salariés	49	52	49	53	68
Montant de la masse salariale	2 259 880	2 337 457	2 033 531	2 877 549	3 054 536
Montant versé au titre des avantages sociaux	1 237 703	1 277 998	1 126 247	1 615 169	1 634 947
* Pour 2008, du fait de leur caducité au cours de cet exercice, existence de BSA ratchet (BSAoc et BSAor) qui peuvent donner lieu à souscription d'un nombre d'actions variable en fonctions de différentes hypothèses envisagées					

V. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Depuis le 30 avril 2012, THERADIAG détient 100% des actions de la société PRESTIZIA, centre de R&D.

La société PRESTIZIA, créée le 3 avril 2011 est basée à Montpellier, consacre son activité au développement de nouveaux outils de détection basés sur l'identification de microARN spécifiques PRESTIZIA. Elle emploie un collaborateur et a recours en sous-traitance à une équipe du CNRS de quatre personnes pour une durée de deux années.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 (date de clôture de son premier exercice social), la société PRESTIZIA a réalisé un chiffre d'affaires de 18.027 euros et une perte nette de 416 011 euros et ses capitaux propres sont de 233 989 euros.

VI. INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET AU CONTROLE DE LA SOCIETE

6.1 Informations concernant les transactions réalisées par les dirigeants et leurs proches sur les titres de la Société

En application des dispositions de l'article L.621-18-2 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucune opération n'a été réalisée par les dirigeants ou leurs proches sur les titres de la Société depuis l'admission des titres sur Alternext jusqu'à la clôture de l'exercice 2012.

6.2 Situation des mandataires sociaux

a) Administrateurs

Administrateurs	Date de nomination/renouvellement de mandat	Fin du mandat
Monsieur Gérard TOBELEM	CA du 29 mai 2012 (nomination par cooptation)	A l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012
TRUFFLE CAPITAL représentée par Monsieur Philippe POULETTY	Renouvelé par AGM du 23.03.2010	A l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012
KURMA LIFE SCIENCES PARTNERS représentée par Monsieur Gérard VAILLANT	Renouvelé par AGM du 23.03.2010	A l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012
Monsieur Michel FINANCE	AGM du 28 mars 2012	A l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014
Monsieur Pierre-Armand MORGON	AGM du 28 mars 2012	A l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014
Monsieur Jean-Paul PRIEELS	AGM du 28 mars 2012	A l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

En conséquence, vous serez donc appelé à constater l'expiration à l'issue de votre Assemblée des mandats d'administrateurs de Monsieur Gérard TOBELEM, de TRUFFLE CAPITAL et de KURMA LIFE SCIENCES PARTNERS et de vous prononcer sur le renouvellement de leurs mandats pour une durée de trois ans à compter de votre Assemblée, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

b) Directeur Général

Conformément aux dispositions de l'article L.225-51-1 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aux termes de sa délibération en date du 4 novembre 2010, le Conseil d'administration a décidé de

confier à compter du 15 novembre 2010, la direction générale de la Société à Monsieur Michel FINANCE pour une durée de trois ans venant à échéance le 15 novembre 2013.

6.3 Liste des mandats

Vous trouverez ci-après la liste de l'ensemble des autres mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires et des représentants permanents durant l'exercice écoulé :

Identité	Mandat au sein de la société	Autres mandats
Monsieur Gérard TOBELEM	Président du Conseil d'Administration	- Néant
TRUFFLE CAPITAL Monsieur Philippe POULETTY	Membre du Conseil d'administration	<p><u>En France, Monsieur Philippe Pouletty occupe les mandats suivants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - DEINOVE SA : Président du Conseil d'administration - CARMAT SA : administrateur, représentant de TRUFFLE CAPITAL - CYTOMICS SA : membre du Conseil de surveillance - FRANCE BIOTECH : Président d'honneur et administrateur - INNATE PHARMA SA : membre du Conseil de surveillance - NAKOSTECH SARL : Gérant - NEOVACS SA : administrateur, représentant de TRUFFLE CAPITAL - PHARNEXT SAS : cofondateur, administrateur, représentant de TRUFFLE CAPITAL - PLASMAPRIME SAS : cofondateur, administrateur, représentant de TRUFFLE CAPITAL - SPLICOS SAS : Président, administrateur représentant de TRUFFLE CAPITAL - THERACLION SA : administrateur, représentant de TRUFFLE CAPITAL - TRUFFLE CAPITAL SAS : directeur général et administrateur - VEXIM SA : cofondateur, administrateur, représentant de TRUFFLE CAPITAL - WITTYCELL SAS : cofondateur, administrateur, représentant de TRUFFLE CAPITAL <p><u>A l'étranger, Monsieur Philippe Pouletty occupe les mandats suivants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - IMMUNE TARGETING SYSTEMS Ltd (Royaume-Uni) : administrateur, représentant de TRUFFLE CAPITAL - MYOPOWERS (Suisse) : administrateur, représentant de TRUFFLE CAPITAL - SYMETIS (Suisse) : administrateur, représentant de TRUFFLE CAPITAL

KLS PARTNERS Monsieur Gérard VAILLANT	Membre du Conseil d'administration	<u>En France, Monsieur Gérard Vaillant occupe les mandats suivants :</u> - SAFE ORTHOPAEDICS SAS : Président <u>A l'étranger, Monsieur Gérard Vaillant occupe les mandats suivants :</u> - LUMINEX (Etats-Unis) : administrateur - TECAN AG (Allemagne) : administrateur - VIVACTA (Royaume-Uni) : administrateur
Monsieur Michel FINANCE	Directeur Général & Membre du Conseil d'administration	<u>En France, Monsieur Michel Finance occupe les mandats suivants :</u> - BIODIVERSITY SAS : Président - CARMAT SA : Administrateur - FRANCE BIOTECH : Administrateur - HOLDING INCUBATRICE BIOTECHNOLOGIE SA : Président du conseil d'administration et Directeur général - NEOVACS SA : Administrateur - ZOPHIS SAS : Président
Monsieur Pierre MORGON	Membre du Conseil d'administration	- Néant
Monsieur Jean- Paul PRIEELS	Membre du Conseil d'administration	<u>A l'étranger, Monsieur Jean-Paul Prieels occupe les mandats suivants :</u> - 4 FOR CELLS (Belgique) : Administrateur - EUROBIOTEC (Belgique) : Administrateur - IMMUNEHEALTH (Belgique) : Administrateur - MASTHERCELL (Belgique) : Administrateur - OKAIROS (Suisse) : Administrateur - PEVION (Suisse) : Administrateur - VAXIMM (Suisse) : Administrateur

6.4 Mandats des Commissaires aux comptes

Nous vous indiquons que les mandats du commissaire aux comptes titulaire et du commissaire aux comptes suppléants de la Société, à savoir :

- Commissaire aux comptes titulaire : Cabinet DELOITTE & ASSOCIES, représenté par M. Benoit Pimont, situé 185 avenue Charles de Gaulle – 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex ;
- Commissaire aux comptes suppléant : Cabinet BEAS, représenté par M. Jean-Paul Séguret, situé 195 avenue Charles de Gaulle – 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex ;

arriveront chacun à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

6.5 Prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme (Directive CE 2005/60)

Conformément à l'article 4.6 des Règles des Marchés Alternext en vigueur, il vous est précisé que la Société doit respecter la Directive CE 2005/60 du Parlement européen et du Conseil relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme ainsi que tout autre règlement et/ou législation nationale afférents.

VII. GOUVERNANCE ET CONTROLE INTERNE

La Société, cotée sur NYSE Alternext qui n'est pas un marché réglementé, n'a pas d'obligation d'établir un rapport sur le gouvernement d'entreprise et sur le contrôle interne.

Cependant, la Société entend adhérer aux principes mentionnés dans le Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites émis par MiddleNext en décembre 2009. Elle s'efforcera d'appliquer les principes du Code de gouvernement d'entreprise précité, tout en tenant compte de son organisation, sa taille et ses moyens ainsi que des règles spécifiques au marché régulé de NYSE Alternext à Paris.

Afin de répondre aux standards de gouvernement d'entreprise que la Société s'est fixée, il a d'ores et déjà été mis en place les éléments décrits ci-dessous.

- Règlement intérieur

Le Conseil d'administration s'est doté d'un règlement intérieur, dont l'objet est d'arrêter ses règles de fonctionnement, de préciser ses attributions et de déterminer les droits et devoirs des administrateurs en complément des dispositions légales et statutaires applicables.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

- Dissociation des mandats de Président du Conseil d'administration et de Directeur général

Le Conseil d'administration a opté pour une dissociation des mandats de Président du Conseil d'administration et de Directeur général.

- Administrateur indépendant

La Société dispose de deux administrateurs indépendants : Monsieur Jean-Paul Prieels et Monsieur Pierre Morgon, depuis respectivement le 24 avril 2012 et le 28 mars 2012, dont elle considère qu'ils répondent, depuis leur nomination, aux critères d'indépendance du Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de MiddleNext de décembre 2009 à savoir :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société, ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années ;
- ne pas être client, fournisseur, ou banquier significatif de la Société ou de son groupe, ou pour lequel la Société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas être actionnaire de référence de la Société ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été auditeur de la Société au cours des trois dernières années.

- **Contrôle interne**

La Société n'a pas (et n'aura pas à compter de la première cotation des actions de la Société sur le marché régulé de NYSE Alternext à Paris) l'obligation d'établir un rapport sur son contrôle interne prévue à l'article L. 225-37 du Code de Commerce.

A la date du présent document de base, la Société dispose néanmoins de procédures de contrôle interne, en particulier dans les domaines scientifique, comptable et financier, en vue de l'accomplissement de ses orientations stratégiques.

Dans le cadre de son développement et en vue de l'admission de ses titres à la négociation sur le marché régulé de NYSE Alternext à Paris, la Société entend améliorer ses principes en matière de contrôle interne en s'inspirant notamment du Guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites du cadre de référence du contrôle interne publié par l'AMF le 22 juillet 2010.

VIII. TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE AU 31 DECEMBRE 2012 ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Date des Assemblées Générales	Délégations accordées par les Assemblées générales	Modalités de détermination du prix d'émission	Durée de l'autorisation et expiration	Date d'expiration
15 ^{ème} résolution (AGEO du 29 mai 2012)	Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider, sous la condition suspensive de l'admission aux négociations et de la première cotation des actions de la Société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris, soit l'émission, <u>avec maintien du droit préférentiel de souscription</u> , d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, soit l'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes	-	26 mois	28/07/2014
16 ^{ème} résolution (AGEO du 29 mai 2012)	Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider, sous la condition suspensive de l'admission aux négociations et de la première cotation des actions de la Société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris, l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires	Au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des 5 dernières séances de bourse précédant sa fixation, diminuée le cas échéant d'une décote maximale de 20%	18 mois	28/11/2013
17 ^{ème} résolution (AGEO du 29 mai 2012)	Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration, à l'effet de décider, sous la condition suspensive de l'admission aux négociations et de la première cotation des actions de la Société sur le marché Alternext de	Au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des 5 dernières séances	26 mois	29/07/2014

	NYSE Euronext Paris l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires et par offre au public_	de bourse précédant sa fixation, diminuée le cas échéant d'une décote maximale de 20%		
18 ^{ème} résolution (AGEO du 29 mai 2012)	Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration, à l'effet de décider, sous la condition suspensive de l'admission aux négociations et de la première cotation des actions de la Société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, <u>par placement privé</u> et dans la limite de 20% du capital social par an	au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des 5 dernières séances de bourse précédant sa fixation, diminuée le cas échéant d'une décote maximale de 20%	26 mois	29/07/2014
19 ^{ème} résolution (AGEO du 29 mai 2012)	Autorisation donnée au Conseil d'Administration, sous la condition suspensive de l'admission aux négociations et de la première cotation des actions de la Société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris, à l'effet d'augmenter le nombre de titres émis conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce, en cas de mise en œuvre des délégations de compétence visées aux quatre résolutions précédentes avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription selon le cas	-	26 mois	29/07/2014
2 ^{ème} résolution (AGM du 24 avril 2012)	Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration pour décider d'émettre, en une ou plusieurs fois, un nombre maximum de 1.000.000 BSA 5 , donnant droit à la souscription d'actions ordinaires nouvelles de la Société, cette émission étant réservée au profit d'une catégorie de personnes déterminées (administrateurs – équipe dirigeante de la Société)	au moins égal à la moyenne pondérée par le volume des cinq (5) derniers jours de bourse précédant l'attribution desdits BSA 5 par le Conseil d'administration, pour le cas où les BSA 5 seraient attribués plus de cinq (5) jours de bourse après l'admission des actions de la Société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris	18 mois	28/11/2013

Votre Assemblée sera appelée à renouveler pour une nouvelle période de 18 mois, la délégation de compétence conférée au Conseil d'administration, telle que décidée au sein de la 16^{ème} résolution adoptée par l'Assemblée des actionnaires en date du 29 mai 2012.

IX. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

9.1 Participation des salariés au capital

Au 31 décembre 2012, les salariés de la Société détenaient au nominatif 86482 actions, soit 2.3 % du capital social et 1.66% des droits de vote.

Par ailleurs, certains salariés bénéficient de plans d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites ainsi qu'il est exposé ci-après.

9.2 Répartition du capital social et des droits de vote

Le nombre total d'actions au 31 décembre 2012 est de 3.755.697 actions.

Compte tenu des informations reçues en application des dispositions de l'article L.233-7 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, des trois dixièmes, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote au 31 décembre 2012. Le calcul des droits de vote tient compte des droits de vote double attribués statutairement aux actions inscrites au nom du même titulaire dans les registres de la société depuis au moins deux ans.

Au 31 décembre 2012	Nombre total d'actions	% du capital	Nombre total de droits de vote *	% des droits de vote
Nombre total d'actions	3 755 697	100%	52 297 957	100%
Truffle capital **	1 434 552	38%	26 102 662	50%
Idinvest Partners	523 166	14%	5 231 660	10%
Autres investisseurs institutionnels	208 562	6%	4 171 248	8%
Management	86 480	2%	865 893	2%
Autres actionnaires	1 502 936	40%	15 926 494	30%

* Une action nouvelle donne droit à 10 droits de vote

** Y compris les actions prêtées à BIL Finance dans le cadre de l'option de surallocation

9.3 Actions d'autocontrôle et participations croisées

Néant.

9.4 Aliénation de participations croisées :

Néant.

9.5 Options de souscription ou d'achat d'actions

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, aucune nouvelle option d'achat ou de souscription d'actions n'a été attribuée.

Le tableaux ci-dessous récapitule les caractéristiques principales du plan options d'achat ou de souscription d'actions (dits « OSA 2005 »), en place au sein de la Société au 31 décembre 2012, étant la durée d'exercice des options d'achat ou de souscription d'actions (dits « OSA 2006 ») a expiré le 18 octobre 2012, conformément au plan des OSA 2006.

Type de titres	OSA 2005
Date d'assemblée générale	AGE du 23 février 2005
Date du conseil d'administration	30 mai 2005
Nombre d'Options attribuées ⁽³⁾	650.313
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou être achetées	26.777
Bénéficiaires	Fabienne François Christine Flandre
Date d'expiration	30 avril 2015
Prix de souscription ou d'achat	1,70 euros
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	Exerçables à tout moment durant la période, en tout ou partie
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2012 ⁽¹⁾	0
OSA annulées / caduques	0
OSA restants	0
Dilution maximale en actions et en % issues de l'exercice des OSA ⁽¹⁾⁽²⁾	26.777 actions soit une dilution maximale de 0,59%

⁽¹⁾ Post regroupement des actions

⁽²⁾ En tenant compte d'un capital de 3.755.697 actions au 31 décembre 2012 par rapport à un capital dilué de 4.504.712 actions suite à l'émission des 749.015 actions résultant de l'exercice de l'intégralité des BSA (hors BSA 5), des OSA et des AGA (hors AGA non attribuées).

⁽³⁾ Après ajustement du fait des opérations sur le capital depuis l'attribution des OSA.

9.6 Actions gratuites

Au 31 décembre 2012, la Société a attribué les actions gratuites suivantes (« AGA »):

Type de titres	Actions gratuites
Date d'assemblée générale	AGE 23 mars 2011
Date des Conseils d'administration	14 avril 2011, 6 avril 2012 et 29 mai 2012
Nombre total d'actions gratuites attribuées	309.562 + 113 + 23.460 = 333.135
Bénéficiaires	Salariés de la Société
Date d'attribution	14 avril 2011 et 6 avril 2012
AGA annulées / caduques	98.515
AGA en vigueur au 31 décembre 2012	234.620
AGA non attribuées	23.462 actions soit une dilution maximale de

Dilution maximale en actions et en % issues de l'exercice des AGA ⁽¹⁾⁽²⁾
--

0,52 %

⁽¹⁾ Post regroupement des actions

⁽²⁾ En tenant compte d'un capital de 3.755.697 actions au 31 décembre 2012 par rapport à un capital dilué de 4.504.712 actions suite à l'émission des 749.015 actions résultant de l'exercice de l'intégralité des BSA (hors BSA 5), des OSA et des AGA (hors AGA non attribuées).

X. QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES

Dans le cadre de ses programmes de recherche et développement, le Groupe utilise des matières dangereuses et des matériaux biologiques, des solvants et autres produits chimiques. En conséquence, la Société est soumise à des législations et des réglementations en matière d'environnement et de sécurité et protection des opérateurs régissant l'utilisation, le stockage, la manipulation, l'émission et la mise au rebut des matières dangereuses, y compris les produits chimiques et biologiques.

XI. CONVENTIONS REGLEMENTEES VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Vos Commissaires aux comptes ont été informés des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce poursuivies au cours de l'exercice 2012 et ont établi un rapport spécial, conformément à l'article L.225-40 du Code de commerce.

- Conventions réglementées approuvées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012

- Promesse de vente d'actions de la Société à Monsieur Michel FINANCE autorisée par le Conseil d'administration lors de sa séance du 2 mars 2011. Cette convention s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé et a été résiliée par acte en date du 19 novembre 2012.

- Conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Néant.

Vous serez donc appelé à statuer sur le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions relevant de l'article L.225-38 du Code de commerce.

* * *

En conclusion, sous souhaitons que les diverses résolutions proposées emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner aux Administrateurs quitus de leur gestion pour l'exercice social sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Nous vous invitons ainsi, après la lecture des rapports présentés par vos Commissaires aux Comptes, à adopter l'ensemble des résolutions soumises à votre vote.

Le Conseil d'Administration